



Lecture de la Bible

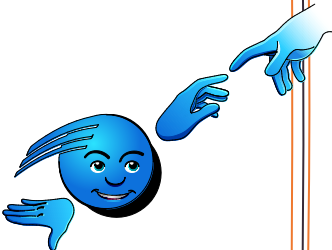
A l'écoute du texte

L'impact des dîmes

1 Corinthiens 9.7-14

Question brise-glace :

Faudrait-il que les pasteurs aient, comme l'apôtre Paul, un métier leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille ?



JE M'APPROCHE

Dans les chapitres qui précèdent la péricope qui nous intéresse, Paul aborde des questions qui divisent la communauté corinthienne, des questions d'éthique relatives au comportement et au mariage, il entraîne ses amis dans une profonde réflexion sur la liberté chrétienne mais aussi sur les limites de cette liberté. Il défend son apostolat en montrant que pour ce qu'il fait il pourrait être rémunéré (1 Cor 9.7-14), mais il renonce à cette rémunération pour conserver sa pleine liberté. Il développe son idée en s'appuyant sur des exemples de la vie quotidienne (v. 7) et sur ce que dit l'Écriture (v. 8-10).

J'OBSERVE

Tout travail mérite un salaire. Pour illustrer sa pensée Paul donne trois exemples de la vie quotidienne : le soldat, le vigneron et le berger. Le soldat ne combat pas sans être payé. Le vigneron peut profiter du fruit de la vigne. Quant à l'agriculteur ou au berger, il bénéficie du lait de ses troupeaux. Paul défend le fait que l'apôtre n'a pas pour objectif de devenir riche mais qu'il devrait pouvoir survivre grâce à l'aide que les Églises pourraient lui apporter. Il cite la loi mosaïque (Dt 25.4) : « Tu ne muselleras pas le bœuf qui foule le grain ». Ce texte invite les humains à traiter les animaux domestiques avec bienveillance, comme les textes anciens le suggèrent (voir Philon d'Alexandrie, *De Virtutibus*, 125, 126 et Flavius Josèphe, *Antiquités*, 4.233), mais Paul, avec un peu d'humour et selon une méthode utilisée par les exégètes de cette époque, applique cet ordre à un niveau humain, considérant que les bœufs dont il est question dans la loi mosaïque sont en réalité les serviteurs de Dieu dont il fait partie. Il semble que la leçon que Paul veut faire ressortir, et le contexte le montre, est qu'on devrait même laisser au bœuf le droit de manger du grain quand il le foule. Paul en vient maintenant au fait que les apôtres qui prêchent l'Évangile, ont le droit d'être soutenus par les communautés religieuses. « Celui qui foule le grain doit le faire dans l'espérance d'en avoir sa part (v. 10). »

L'apôtre a conscience du travail qui a été réalisé ; ce fut un travail de semeur et ce qui a été semé ce sont « des choses spirituelles », des biens spirituels. Derrière ce terme se cachent toute la grâce et le salut en Jésus-Christ que Paul a communiqués à une nation conduite depuis des siècles par des philosophies auxquelles manquait cette dimension eschatologique.

Pour lui la bonne nouvelle est une priorité chronologique mais aussi qualitative. **Alors, certes, s'il était payé pour la proclamer il aurait sans doute plus de temps pour le faire, mais il s'installerait peut-être dans un confort dans lequel il ne souhaite pas tomber.** Il semble que l'apôtre vive dans une tension entre professionnalisme et qualité de la prédication. En bon professionnel, il devrait être rémunéré pour ce qu'il fait, mais il craint que dans ces circonstances la qualité de son travail ne s'en ressente. Cela peut sembler paradoxal.

Paul fonde son argumentation sur les paroles de Jésus rapportées par les évangiles. Le prédicateur de l'Évangile a droit à sa nourriture (Matthieu 10.10), chez Luc, à son salaire (10.7).



J'ADHERE

Paul a à cœur de porter la Bonne nouvelle au monde entier et de « semer les biens spirituels » partout où il passera. Dès le début de l'intervention du ciel sur le chemin de Damas, il est convaincu de sa mission qu'il accomplit en dépit de toutes les difficultés qu'il rencontre. Elles seront nombreuses et parfois extrêmes. Il travaille beaucoup de ses mains pour subvenir à ses besoins. Il évite ainsi d'être dépendant des communautés religieuses qu'il fonde au cours de ses multiples déplacements. Cela ne l'empêche nullement de rendre les Corinthiens attentifs au fait qu'il pourrait demander une aide matérielle qui s'inscrirait dans le droit fil de ce qu'a dit le Christ : « le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. »

- Paul a-t-il raison de vouloir conserver sa pleine liberté en décidant de ne pas demander d'aide matérielle aux Églises ?
- Quels avantages Paul tire-t-il du fait de ne dépendre de personne pour subvenir à ses besoins matériels ?
- Quelles auraient pu être les inconvénients dans la proclamation de l'Évangile si l'apôtre avait été dépendant des Églises sur le plan financier ?
- L'Église adventiste a décidé de salarier le personnel qui se consacre pleinement et professionnellement à la proclamation de la Bonne nouvelle. Cela vous paraît-il cohérent ?
- Si oui, cela vous semble-t-il vraiment réaliste dans le monde dans lequel nous vivons qui n'est plus celui de Paul ?

JE PRIE

Nous suggérons de passer du temps pour prier pour nos communautés afin qu'elles s'impliquent totalement et prioritairement dans la proclamation de la Bonne nouvelle du salut, et pour demander à notre Seigneur de soutenir nos frères et sœurs engagés professionnellement dans cette œuvre.